

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE - EMPLACEMENT

## CAMPING DE LA MOTTE

**RESERVATION** : la réservation ne sera effective qu'après le retour du contrat de location complété daté et signé, et après encaissement d'un acompte équivalent à 30% du prix total du séjour. A réception de l'acompte sous 14 jours après l'envoi des documents, toute réservation est définitive. Toute modification au contrat avant la réception de l'acompte devra être signalée au préalable et ne sera possible qu'après accord du camping.

Dans le cas d'une réservation qui intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement en totalité sera demandé au moment de la réservation. Seule la taxe de séjour sera à régler sur place à l'arrivée.

**PAIEMENT DU SOLDE DU SEJOUR** : le solde du séjour est **payable 30 jours avant le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.** Le solde à payer correspond au tarif sur le contrat. Seule la taxe de séjour sera à régler sur place le jour de votre arrivée.

Aucune réduction ne sera appliquée si le nombre de personnes présentes est inférieur au nombre de personnes mentionnées sur le contrat ; cependant, si le nombre de personnes présentes est supérieur au nombre de personnes mentionnées sur le contrat un supplément vous sera facturé selon nos tarifs en vigueur.

Nos tarifs s'entendent TTC ; la TVA est applicable selon les taux en vigueur.

**DATE ET SEJOUR** : les séjours débutent à **partir de 15h** le jour d'arrivée et se terminent à 12h le jour du départ. Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires.

Les arrivées se font jusqu'à 20h : au-delà de cet horaire, vous voudrez bien nous prévenir.

Si vous ne vous présentez pas le jour mentionné sur le contrat sans prévenir le camping, l'emplacement reste à votre disposition pendant 24h ; passé ce délai nous pouvons re-disposer de l'emplacement et l'acompte versé restera acquis.

A votre arrivée, il vous sera demandé une caution de 15€ contre le prêt d'un pass pour la barrière. Cette caution vous sera rendue à votre départ en retour de ce pass. Si celui-ci s'avérait perdu pendant votre séjour ou non rendu à votre départ, la caution de 15€ sera encaissée.

**REGLEMENT INTERIEUR** : La signature de ce présent contrat de location vaut également acceptation du règlement intérieur du camping, téléchargeable sur notre site internet : [www.camping-vendee-lamotte.com](http://www.camping-vendee-lamotte.com) .

**ANNULATION** : Toute annulation doit nous être parvenue par courrier ou par mail, la date de réception faisant foi.

Si vous n'avez pas opté pour l'assurance annulation, en cas d'annulation de votre séjour, **l'intégralité de l'acompte versé sera retenue**, sauf si l'annulation a lieu plus de 30 jours avant la date du début du séjour, dans les cas suivants et sur justificatif :

- maladie, hospitalisation, accident des personnes mentionnées sur le contrat

- décès des personnes mentionnés sur le contrat, conjoint, concubin, ascendant, descendant, frères et sœurs.

Toute réservation annulée moins de 30 jours avant la date d'arrivée ne donnera lieu à aucun remboursement d'acompte. Une interruption de séjour ne donnera lieu à aucun remboursement, qu'elle qu'en soit la raison.

Pour obtenir un remboursement en cas d'annulation ou interruption de séjour, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation à **la signature de votre contrat de location**, effective auprès de notre partenaire Campez Couvert.

**ASSURANCES** : Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets, ainsi que de détérioration à l'intérieur des locations : nous vous conseillons vivement de vérifier que votre assurance responsabilité civile couvre bien les incidents pouvant survenir pendant votre séjour.

**AUTORISATION DE DIFFUSION** : nous pouvons être amenés à vous prendre en photo pour refaire notre site, publicité... Si vous ne souhaitez pas, vous devrez le notifier par courrier recommandé avant votre arrivée.

**VISITEURS** : les visiteurs devront se présenter au bureau d'accueil ; ils acquitteront la redevance et ils devront respecter le règlement intérieur. Leur véhicule sera stationné sur le parking à l'entrée. Tout visiteur non déclaré sera facturé au tarif d'une personne supplémentaire. L'accès à la piscine est interdit à tout visiteur.

**ANIMAUX** : les animaux sont acceptés moyennant un supplément. Ils ne doivent pas rester seuls sur l'emplacement. Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse. Afin de respecter les lieux, nous vous demanderons de ramasser les déjections de votre animal. Il sera demandé le carnet de vaccinations.

**SECURITE** : L'étang du camping est clôturé et fermé avec un portillon. Aucun enfant ne doit y pénétrer sans être accompagné par un adulte. Des panneaux installés autour de l'étang vous le rappellent. En cas d'incident, le camping se décharge de toute responsabilité. Les enfants ne sachant pas nager et non accompagnés d'un adulte ne doivent pas pénétrer seuls dans l'enceinte de la piscine.

**NOUS ATTESTONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION.**

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

*Signature du locataire  
précédée de la mention « lu et approuvé »*

*Signature du responsable  
du Camping de La Motte*

